Séance du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

Présents : Evelyne BARRAND-PONET, Pascal BEGEOT, Michèle BIGOT, Danielle BRUET, Anne CHARLES, Christelle CLEMENT, Florence COURAGEOT, Michel FLOCH, Thierry GOUSSET, Jean-Louis NEISS, Virginie PARTY, François ROUSSELLE.

Absents: David MERIQUE (procuration à Christelle CLEMENT), Maryline JACQUOT (procuration à Pascal BEGEOT), Christiane CHAROLLE (procuration à François ROUSSELLE)

Secrétaire de séance : Michel FLOCH

Vote des taux d'imposition 2018
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité 2018, elle rappelle le projet de pacte de solidarité financière et fiscale voté par la communauté de communes des Monts de Gy et accepté par toutes les communes membres.
Le conseil municipal, entendu cet exposé, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes communales pour 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 9,66 %
- Taxe foncière (bâti) : 5,30 %
- Taxe foncière (non bâti) : 5,47 %
- CFE : 13,04 %

Vidéoprotection : choix de l'entreprise et demandes de subventions
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente les différents devis reçus pour la mise en place d'un système de vidéo protection aux abords de l'Hôtel de Ville et du complexe sportif.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-Approuve le projet de mise en place d'un système de vidéo protection aux abords de l'Hôtel de Ville et du complexe sportif.
-Accepte les devis de la société EGS s'élevant à **8 000,00 € HT pour les abords de l'Hôtel de Ville** et **8 595,00 € HT pour les abords du complexe sportif**.
-Sollicite des subventions au titre du FIPD et de la DETR et les autorisations nécessaires à cette installation;
- Arrête le plan de financement de cette opération comme suit :

DEPENSES (H.T)		RECETTES	
Vidéo protection Hôtel de Ville	8 000,00 €	DETR 40%	6 638,00 €
		FIPD 20 %	3 319,00 €
Vidéo protection complexe sportif et pôle éducatif	8 595,00 €	Autofinancement	6 638,00 €
TOTAL	16 595,00 €		16 5695,00 €

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Remboursement par le SICOM et la Communauté de Communes des frais engagés pour le pôle éducatif
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire explique que la commune de GY a engagé des frais dans le cadre de l'avis de concours lancé pour retenir un maître d'œuvre pour les travaux du pôle éducatif et du périscolaire. Ces frais s'élèvent à 61 282,34€TTC.
La commune de Gy propose de garder à sa charge les études de sol réalisées ainsi que les honoraires du cabinet Adamas (assistance juridique), soit un total de 20 828,56€TTC.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le remboursement du solde de 40 453.78€ par le syndicat intercommunal des écoles maternelle et primaire de Gy, et la Communauté de Communes des Monts de Gy, correspondant aux frais de jury, à la rémunération des architectes non retenus et aux frais de publication des appels d'offre.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-Approuve ces dispositions ;
-Sollicite le remboursement par le syndicat intercommunal des écoles maternelle et primaire de Gy de la somme de 30 036.94€ ;
-Sollicite le remboursement par la Communauté de Communes des Monts de Gy de la somme de 10 416.84€ ;
-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Assainissement : Avenant n°1 au marché de travaux - Lot 1
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente l'avenant n°1 au marché de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de construction d'une nouvelle station d'épuration, présenté par l'entreprise Malpesa, mandataire du groupement MALPESA/BONNEFOY/COLAS, d'un montant de 25 898.00€HT soit 31 077.60€TTC pour le raccordement en eau potable de la future station d'épuration.
Pour mémoire le montant initial du marché était de 1 562 848.25€HT soit 1 875 417.90€TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-Accepte le devis de l'entreprise Malpesa d'un montant de 25 898.00€HT soit 31 077.60€TTC, portant le montant total du marché à 1 588 746,25€HT soit 1 906 495,50€TTC ;
-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Assainissement : Virement de crédits
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire informe que des crédits de « restes à réaliser » ont été inscrits à l'article 203 dans le budget primitif 2018 « assainissement ».
Il y a lieu de transférer ces crédits au compte 2315.
Le conseil municipal, après délibération décide le transfert de crédits suivant :
Art 203 : - 183 000.00€
Art 2315 : + 183 000.00€

Travaux de voirie 2018- Demande de subventions « aide à la voirie communale »
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire présente les différents devis de travaux de voirie pour 2018 soit :
- Réparations localisées : 8 320.00€HT
-Trottoirs rue du 10 septembre
-Place de l'Hôtel de Ville : 6 452.00€HT
Le conseil municipal, considérant la nécessité de réaliser ces travaux,
-Accepte les devis;
-Demande l'aide du conseil départemental à son taux maximum dans le cadre de l'Aide à la Voirie Communale ;
-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Travaux de voirie 2018- Demande de subventions « Bordures de trottoirs »
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire présente les travaux de réfection des bordures de trottoirs d'une partie de la rue du 10 septembre, ainsi que l'aménagement de passage piétons estimé à 15 945.00€HT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant la nécessité de réaliser ces travaux,
-Sollicite l'aide du conseil départemental à son taux maximum ;
-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Travaux de voirie 2018- Demande de subventions « Amendes de Police »
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire présente les projets d'aménagement :

- de stationnements aux abords de l'Eglise (rue Derrière les Tours, Chemin de Bellevue, Place de l'Eglise) estimés à 5 100,00 € + 2 695,00 € = **7 795,00 € HT ;**
- de mise en sécurité de la Place de l'Hôtel de Ville, Place PMR et Parking estimés à **6 452,00 € HT ;**
- Pour l'accessibilité PMR, des passages piétons estimés à **15 945,00 € HT.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ces projets d'aménagement.
- Accepte les devis proposés par l'entreprise Velet Terrassement pour un total de **30 282,00 € HT.**
- Sollicite l'aide du conseil départemental au titre des amendes de police pour ces 3 projets.
- Arrête le plan de financement de cette opération comme suit :

DEPENSES (H.T)		RECETTES	
- Stationnement Eglise	7 795,00 €	- Amendes de police (20%)	6 100,00 €
- Aménagement Hôtel de Ville	6 542,00 €	- Aide départementale (préparation et enrobés accès ascenseur)	1 000,00 €
- Aménagement passages piétons	15 945,00 €	- Aide bordures (aménagement passage piétons, bordures CS1/A2/raccordement)	560,00 €
		- autofinancement	22 622,00 €
TOTAL	30 282,00 €		30 282,00 €

- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Travaux sylvicoles 2018
Accepté à l'unanimité

Mme le Maire présente les propositions de devis pour la réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2018.
Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retenir les propositions suivantes :
-Agence Travaux ONF : 10 700.00€HT
-Entreprise Contet : 10 000.00€HT
-Entreprise Savet : 13 930.85€HT

Contrat de maintenance nouveau copieur
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire propose de signer un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans avec la société Fourot pour le nouveau copieur de la mairie aux tarifs suivants :
-0.005€ HT la copie noir et blanc ;
-0.05€ HT la copie couleur.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Convention d'adhésion à la Société Protectrice des animaux
Accepté à la majorité, 0 Contre 1 Abstention et 14 Pour

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire en l'absence de fourrière municipale, de conclure une convention de fourrière d'une durée de 3 ans avec la Société Protectrice des Animaux de Haute-Saône, moyennant une participation financière de 1€ par habitant et par an.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Demande d'indemnisation des commerçants suite aux travaux d'assainissement

Accepté à la majorité, 1 Contre, 3 Abstentions et 11 Pour

Madame le Maire propose aux conseillers d'examiner le point suivant à huit clos. Le conseil municipal accepte à l'unanimité : 0 Contre, 1 abstention et 14 Pour.
Madame le Maire explique que suite aux travaux d'assainissement, certains commerçants ont sollicité une indemnisation pour préjudices économiques.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le bienfondé de ces demandes.

Considérant les réunions d'informations organisées spécifiquement pour les commerçants et la réunion qui s'est tenue avec le Président du RSI ;
Considérant l'ensemble des mesures compensatoires mises en œuvre pour minimiser l'impact des travaux sur l'activité des commerces :

- création de places de stationnement supplémentaires sur le parking de la Mairie,
- maintien et sécurisation des accès à tous les commerces,
- mise en place de déviations, avec fléchage spécifique pour certains commerces,
- changements de sens de circulation,
- réouverture des rues en soirée et le week-end le plus souvent possible, nécessitant des travaux supplémentaires,
- prise en charge des poubelles par les agents techniques,
- planification des raccordements des particuliers en lien avec les jours de fermeture des commerces…

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,
Se prononce défavorablement sur la mise en place d'une indemnisation.

Approbation des budgets primitifs 2018
Accepté à l'unanimité

Madame le Maire présente à l'assemblée, les budgets primitifs de l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement se résument de la façon suivante :

Budget Général :	Fonctionnement Investissement	D = 895 357.00 € R = 964 171.69 € D et R = 868 750.66 €
Budget Bois	Fonctionnement Investissement	D = 305 062.00 € R = 365 812.67 € D et R = 137 531.85 €
Budget Assainissement	Fonctionnement Investissement	D = 188 724.74 € R = 207 056.78 € D et R = 2 606 860.00 €
Budget Lotissement	Fonctionnement Investissement	D = 2 506 406.27 € R = 2 506 427.37 € D et R =2 290 706.27 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, APPROUVE les budgets primitifs de l'année 2018 tels qu'ils sont présentés.